

NaiS / Form. 6 / Canton de Berne		Relevés consécutifs concept placettes témoins - canton BE	
Commune / lieu:	Renan	Relevé consécutif No	3
Placette témoin No:	2 B	Date dernier relevé consécutif.:	14.01.2011
Personne compétente:	Pierre-Yves Vuilleumier	Date relevé consécutif actuel:	12.04.2013

## 1. Situation initiale

Un changement important peut-il être constaté sur la placette témoin depuis le dernier relevé?

oui  (nouveau relevé avec Form. 2 --> voir au verso)  
non  (relevé consécutif traditionnel avec Form. 6)

## 2. Aspect

- Par rapport au dernier relevé, une modification est intervenue sur la surface, à savoir:  
(faire esquisse au verso si localisable)

- Coupe de bois FPO CMR CFF 5 - 6 / 2013 sur toute la surface
- Abattage des arbres pourris, penchés, acymétriques et gros bois
- Mise en lumière du peuplement

- Les modifications ont une influence sur les buts poursuivis par la placette témoin, à savoir:

- La proportion des tiges qui restent en place sont dans un meilleur état sanitaire
- Avec plus de lumière, le rajeunissement pourra se développer

- La surface a été touchée par un événement naturel

Événement: Non Date

Conséquences

- Les alentours proches de la surface ont été touchés par un événement naturel

Événement: Non Date

Conséquences

## 3. Mesures de routine effectuées

## 4. Remarques, constatations particulières

- prise de nouvelles photos (emplacement?)
- nouv. marquage des emplacem. photos
- nouveau marquage des limites
- autres mesures de routine

(mêmes emplacements)

(rafraîchissement)

## 5. Notice pour le prochain relevé consécutif et remarques

- A vérifier l'état l'évolution de l'état sanitaire des résineux et de l'évolution des secs sur pied et à terre.

- A contrôler l'état des souches coupées, des bois mis en travers et des branches lors de la coupe 2012.

Lieu, date:

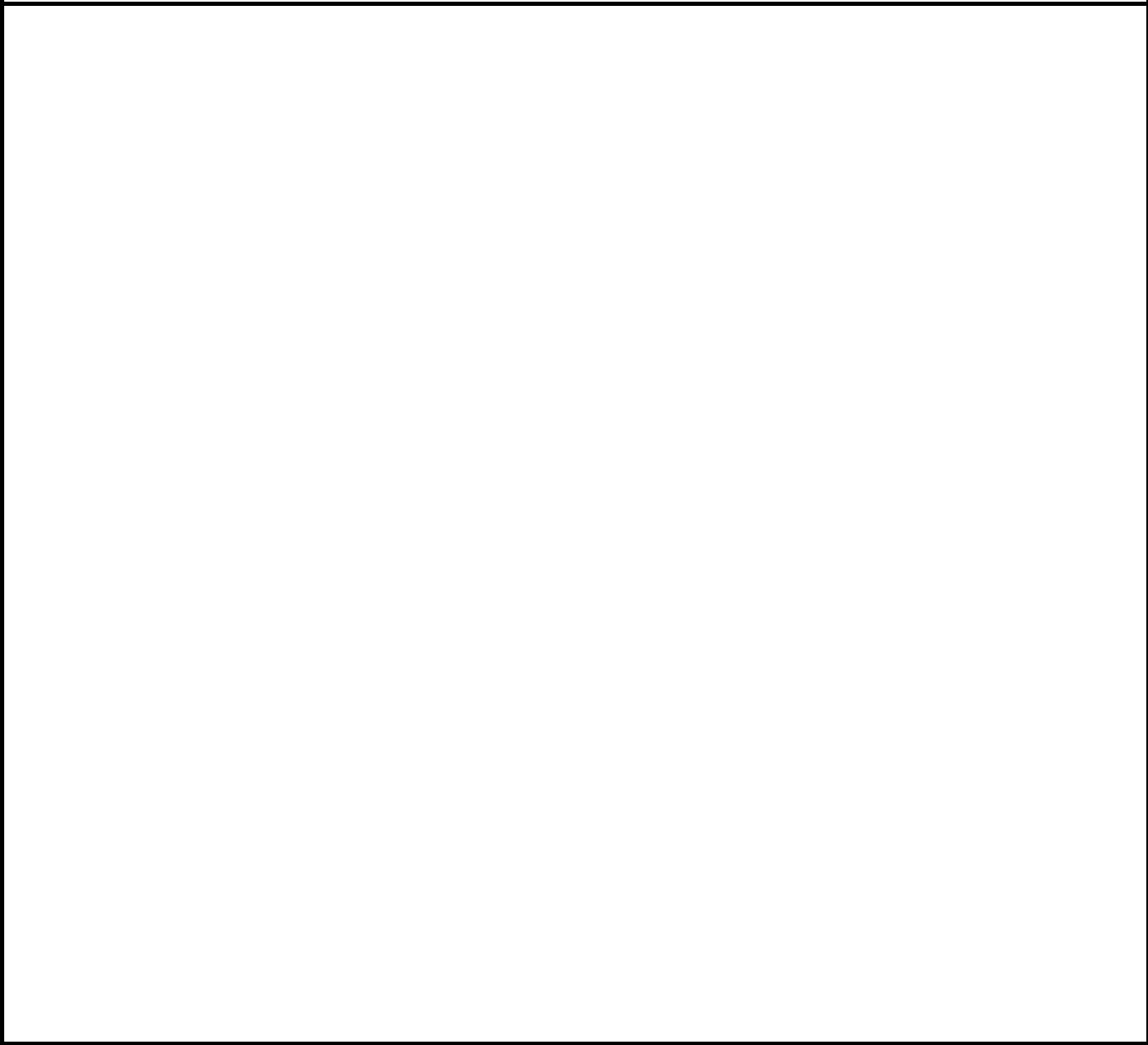
Sonvilier, le 15.4.2013

Personne compétente:

Pierre-Yves Vuilleumier

Commune / lieu:	Renan	Relevé consécutif No	3
Placette témoin No:	2 B	Date dernier relevé consécutif.:	18.03.2010
Personne compétente:	Pierre-Yves Vuilleumier	Date relevé consécutif actuel:	12.04.2013

**Esquisse de la situation: (noter les modifications constatées sur la surface)**



**Checkliste: quand est-il nécessaire de procéder à un nouveau relevé de la placette ?**

en général: l'état et / ou le développement ont tellement changé que le form. 2 doit être corrigé.

les points suivants peuvent être des motifs pour un nouveau relevé avec form. 2 :

- changements nettement visibles dans le peuplement, p. ex. tempête (>20% des arbres sont renversés)
- gros dégâts dus au bris de neige
- le développement attendu de la surface a changé du tout au tout
- gros dégâts d'abrutissement dus au gibier (p. ex. régénération du sapin fortement menacée)
- gros dégâts dus aux chutes de pierres
- la surface ou une partie de celle-ci a été fortement modifiée par un glissement
- forte attaque de bostryches
- une mesure forestière a été effectuée (p. ex. coupe, soins, plantations)
- l'image du peuplement a fortement changé
- la fonction forestière a changé
- un changement intervenu a considérablement influencé le but poursuivi
- la composition des essences s'est considérablement modifiée (événement naturel, coupe, plantations)